NATIONS UNIES **E**

Conseil économique et social

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.17/1996/31
4 avril 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
Quatrième session
18 avril-3 mai 1996

RÉUNION DE HAUT NIVEAU

Rapport du Conseil consultatif de haut niveau sur le développement durable sur les travaux de sa cinquième session

(New York, 29-31 janvier 1996)

RÉSUMÉ

La cinquième session du Conseil consultatif de haut niveau sur le développement durable s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York du 29 au 31 janvier 1996. Trois thèmes ont été examinés au cours de cette session : incidences de la révolution mondiale des communications multimédias sur le développement durable, mise en place de systèmes durables d'exploitation de l'énergie et de transports et participation du Conseil à l'examen en 1997 des progrès accomplis dans l'exécution des engagements de Rio.

Le Conseil s'est entretenu avec le Secrétaire général les 29 et 31 janvier 1996. On trouvera au chapitre III du présent rapport un résumé de l'entretien qui a eu lieu le 31 janvier.

Le Conseil était saisi de plusieurs documents d'information consacrés à des aspects particuliers de chacun des trois thèmes. Plusieurs experts ont fait des déclarations et participé à l'examen de ces trois thèmes.

S'agissant des communications, le Conseil est convenu que des techniques modernes de télécommunications et d'information accessibles au plus grand nombre permettent de promouvoir un développement durable en favorisant la croissance économique, en donnant accès à l'information, en facilitant l'instauration d'une société civile et dynamique et en réduisant les transports qui consomment de l'énergie. Le coût relativement faible de ces techniques permet aux pays en développement de court-circuiter des techniques plus anciennes et plus onéreuses. Mais, les nouvelles techniques présentent

aussi le risque de promouvoir le consumérisme, de permettre aux entreprises multinationales d'exploiter des situations locales grâce à une meilleure information, de submerger le public sous un flot d'informations et de réduire la diversité culturelle.

Dans leurs efforts visant à développer et à améliorer les services de télécommunications, de nombreux pays privatisent certains services et introduisent la concurrence. Afin de permettre un large accès à ces services à des prix abordables, les pays appliquent divers systèmes de réglementation et de subvention croisée des services de base.

Les nouvelles techniques de communication et d'information permettent aussi l'échange rapide et économique d'informations et de données au moyen de réseaux électroniques comme l'Internet, favorisant ainsi la participation à la prise des décisions, l'échange d'informations au sein de communautés d'intérêts et le suivi des indicateurs du développement durable.

Le Conseil a décidé d'un commun accord que tous les pays doivent promouvoir les techniques modernes d'information et éduquer le grand public afin de permettre aux particuliers et aux entreprises de tirer parti du processus de mondialisation.

Pour ce qui est de l'énergie et des transports, le Conseil a fait observer que les combustibles fossiles fournissent actuellement 85 % de l'énergie commerciale dans le monde et 97 % des carburants destinés aux transports. Cette énergie est consommée principalement dans les pays développés mais la croissance future devrait pour l'essentiel être enregistrée dans les pays en développement où 2,5 milliards de personnes n'ont toujours pratiquement pas accès à l'énergie commerciale. La pénurie d'énergie fait obstacle au développement socio-économique mais, la production et la consommation d'énergie sont aussi à l'origine de nombreux problèmes environnementaux.

Le Conseil a reconnu que pour réaliser plus durablement des économies d'énergie et de transport, il faudra réformer radicalement les politiques d'octroi de subventions aux secteurs de l'énergie et des transports notamment et réorienter les programmes de recherche énergétique. Il faudra attendre plusieurs décennies avant que ces réformes portent leurs fruits en raison de la taille même des secteurs concernés.

Les préoccupations concernant l'approvisionnement à long terme en combustibles fossiles ont ces dernières années fait place aux inquiétudes concernant le rôle des émissions de dioxyde de carbone dans le réchauffement de la planète. Le Conseil est convenu que si le monde continuerait d'être tributaire des combustibles fossiles pendant plusieurs décennies encore, nombreuses étaient les possibilités d'assurer une utilisation plus rationnelle de l'énergie et d'atténuer ainsi l'impact des combustibles fossiles sur l'environnement. Les combustibles ne contenant pas de carbone offrent un potentiel qui se développe lui aussi rapidement. Le Conseil est

convenu que la compétitivité des combustibles fossiles devrait se maintenir tant que leurs coûts pour l'environnement n'auraient pas été internalisés. Le Conseil se propose d'examiner plus à fond les problèmes énergétiques lors de ses futurs travaux.

Les transports représentent 24 % de la demande d'énergie commerciale dans le monde et la demande d'énergie à ce titre devrait continuer de progresser notamment en raison de l'expansion rapide des transports dans les pays en développement. Ce secteur a d'importantes incidences sur le développement durable du fait des émissions de gaz à effet de serre, des effets des polluants sur la santé, de l'encombrement des villes et d'autres facteurs encore. Selon certaines estimations, les coûts sociaux et environnementaux des modes de transport actuels sont équivalents ou supérieurs au coût du carburant. Les véhicules consomment actuellement beaucoup moins de carburant, mais leur nombre va croissant et les modèles utilisés sont moins économiques. Le Conseil a invité instamment les gouvernements à indiquer les mesures qu'ils avaient prises pour donner suite aux recommandations de la Commission du développement durable touchant la consommation d'essence sans plomb.

Le Conseil est convenu que l'application de nouvelles techniques de construction de véhicules consommant peu d'énergie permettrait de remédier aux problèmes liés aux transports. D'autres innovations, qui nécessitent un effort de plus longue haleine, consistent à envisager des sources d'énergie de substitution, telles que les véhicules électriques. Une restructuration des systèmes de transport visant à promouvoir de nouveaux modes de transport plus rationnels contribuera certes pour beaucoup à réduire les problèmes écologiques mais nécessitera aussi une série d'interventions plus complexes.

Les politiques visant à créer des secteurs de l'énergie et des transports viables pourraient se fixer trois grands objectifs : a) réduction des émissions provenant des moyens de transport; b) adoption de moyens de transport dont les émissions sont plus faibles; c) réduction de la demande de transports. Il convient tout particulièrement d'accorder une plus large place aux mesures destinées à décourager les transports privés au profit des transports publics.

S'il n'est sans doute pas possible d'internaliser entièrement les coûts et avantages environnementaux associés aux transports, il faudrait néanmoins adopter à cet effet des mesures d'ordre économique et réglementaire et notamment mettre en place de nouveaux systèmes de transport, faire payer plus cher les carburants et lancer des campagnes d'éducation préconisant des modes de vie plus simples.

Comme la concurrence internationale peut constituer un obstacle à l'adoption de politiques environnementales, il faut mettre en oeuvre et coordonner au niveau international des réglementations et normes environnementales plus efficaces et plus strictes pour les moyens de transport.

Le Conseil est convenu de la nécessité d'examiner plus avant plusieurs questions, dont la limitation de l'accroissement du trafic aérien, l'adoption de mesures d'incitation pour encourager la fabrication d'automobiles plus performantes et moins polluantes, la promotion de programmes de planification au moindre coût et de gestion de la demande en vue d'une utilisation plus rationnelle de l'énergie et la mise en place de systèmes de redevances environnementales mis au point à l'échelon international.

Le Conseil a décidé qu'il participerait à l'examen en 1997 des progrès accomplis dans l'exécution des Engagements de Rio, à la fois a) en prenant des initiatives en vue de susciter un débat sur la mise en oeuvre de ces engagements dans les pays représentés au Conseil et b) en établissant un rapport qui serait présenté à la Commission du développement durable lors de sa cinquième session en avril 1997. Le Conseil est convenu que ce rapport ferait le point du débat sur le développement durable, examinerait les obstacles à ce type de développement et définirait les mesures à prendre pour atteindre des objectifs réalistes en mettant l'accent sur un nombre restreint de problèmes critiques, dont l'énergie et les transports, de même que des questions plus générales telles que la mondialisation et la privatisation, l'accès accru aux ressources et le renforcement de la participation.

TABLE DES MATIÈRES

		Paragraphes	Page
I.	LA RÉVOLUTION DES COMMUNICATIONS ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE	1 - 11	6
II.	SYSTÈMES VIABLES EN MATIÈRE D'ÉNERGIE ET DE TRANSPORTS	12 - 34	9
III.	ENTRETIEN AVEC LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL	35 - 45	14
IV.	DISPOSITIONS RELATIVES AUX FUTURS TRAVAUX : CONTRIBUTION À L'ÉVALUATION EN 1997 DES PROGRÈS RÉALISÉS DANS LA MISE EN OEUVRE DES ENGAGEMENTS DE RIO	46 - 48	16
V.	ORGANISATION DE LA SESSION	49 - 56	17

Annexes

I.	PLAN GÉNÉRAL D'UN RAPPORT DEVANT ÊTRE PRÉSENTÉ À LA COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE À SA CINQUIÈME SESSION, EN TANT QUE CONTRIBUTION À L'EXAMEN, EN 1997, DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'EXÉCUTION DES ENGAGEMENTS PRIS À RIO	19
II.	ORDRE DU JOUR	23
III.	CURRICULUM VITAE DES MEMBRES DU CONSEIL	24

I. LA RÉVOLUTION DES COMMUNICATIONS ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

A. Les télécommunications et le développement durable

1. Des techniques modernes de télécommunications et d'information accessibles au plus grand nombre (conférences électroniques, conférences vidéo, télétravail, téléenseignement et télémédecine, etc.) permettent de promouvoir le développement durable de diverses manières : en favorisant la croissance et la diversification économiques, en offrant des informations sur la notion de durabilité, en facilitant l'instauration d'une société civile dynamique et en réduisant les transports qui consomment de l'énergie. Ces techniques étant meilleur marché que les systèmes de communication plus anciens, les pays en développement peuvent court-circuiter les techniques plus anciennes; certains d'entre eux sont d'ailleurs déjà dotés d'une proportion plus élevée de lignes numériques que de nombreux pays développés. Les télécommunications modernes peuvent aussi contribuer à réduire l'exode des compétences en permettant aux ressortissants des pays en développement de communiquer avec leurs homologues et d'être informés des innovations à l'échelon mondial. Pour tirer parti de ces facilités, les gouvernements devraient reconnaître que les communications constituent un besoin fondamental et donner à tous la possibilité d'y avoir accès.

2. Toutefois, ces techniques nouvelles présentent également des dangers pour le développement durable : elles risquent de promouvoir la mondialisation du consumérisme grâce à la publicité ou par d'autres moyens; elles menacent de submerger le public sous un flot d'informations impossible à gérer, d'une qualité et d'une fiabilité variables, ce qui nécessitera l'acquisition de nouvelles compétences afin de pouvoir évaluer et gérer l'information; elles pourraient aussi permettre à de grandes sociétés multinationales d'exploiter des situations locales grâce à une meilleure information. Il faudra par ailleurs veiller à préserver la diversité culturelle.

3. Si la plupart des technologies nouvelles sont mises au point pour répondre à la demande des pays développés, certaines présentent un intérêt particulier pour les pays en développement. Ainsi, les nouvelles techniques de radiotéléphonie permettent de fournir des services de base dans des zones rurales reculées à un coût bien inférieur à celui des lignes terrestres traditionnelles. En outre, les télécommunications ouvrent de nouvelles possibilités d'expansion économiques aux pays en développement en leur donnant les moyens d'offrir des services d'information à forte intensité de main-d'oeuvre aux pays développés. En Inde par exemple, l'industrie du logiciel connaît un essor rapide et compte des clients dans les pays développés. De même, en Jamaïque, plus de 25 sociétés fournissent des services de traitement de l'information à des clients aux États-Unis et au Canada.

B. Amélioration des services de télécommunications

4. Dans leurs efforts visant à développer et à améliorer les services de télécommunications, de nombreux pays adoptent désormais une approche pluraliste dans ce secteur : libre concurrence entre les entreprises privées, existence de monopoles privés réglementés, ou organismes publics avec des réglementations visant à assurer que tous les usagers ont accès aux services à des prix

raisonnables et que toutes les entreprises jouissent des mêmes chances dans les secteurs compétitifs. Il n'existe pas de modèle unique pour un tel processus de restructuration : celui-ci est fonction de l'organisation des télécommunications et de l'infrastructure en place, de la dimension du pays et du marché, de son niveau de développement technologique et de sa structure économique. Toutefois, les pays doivent tenir compte du fait que les nouvelles techniques d'information ont un caractère mondial.

5. La promotion d'un accès universel aux services de télécommunications de base pourrait nécessiter l'octroi de subventions croisées à certains services. Toutefois, les télécommunications n'ont généralement pas besoin d'être subventionnées par l'État car les ressources allouées sont habituellement suffisantes. D'autres services de télécommunications tels que les services d'information, la messagerie électronique, le téléenseignement, la télémédecine ou l'Internet devraient être offerts sur la base du remboursement intégral des coûts.

C. Réseaux électroniques

6. Les progrès enregistrés dans les domaines des télécommunications, des ordinateurs, des satellites et des fibres optiques, y compris les nouveaux moyens offerts à un coût moindre, ont aussi ouvert de nouvelles possibilités d'échanger rapidement et à bas prix des informations et des données aux niveaux national et international au moyen de réseaux électroniques comme l'Internet. On peut ainsi promouvoir une large participation au processus de prise de décisions; l'échange d'informations à l'intérieur de communautés d'intérêt non localisées comme les groupes écologiques ou féminins; l'accès aux indicateurs du développement social et leur suivi; la communication entre les entreprises et les clients aux échelons national et international; la décentralisation des services gouvernementaux et commerciaux; l'échange de données entre les institutions financières; et toutes sortes d'autres activités contribuant au développement durable. L'accès à ces réseaux est très demandé par les organismes privés, les services gouvernementaux ainsi que les établissements de recherche et d'enseignement.

7. Dans bien des pays, il est plus facile d'obtenir des informations et des données sur la situation et les activités nationales, y compris le développement durable, en s'adressant à des organisations internationales plutôt qu'à des sources nationales. En effet, tous les pays communiquent à l'Organisation des Nations Unies, à la Banque mondiale et aux institutions spécialisées des informations qui sont disponibles sous diverses formes, directement ou indirectement, sur l'Internet. La mise en place de réseaux nationaux reliés à l'Internet permettra non seulement d'avoir immédiatement accès à ces informations, mais encouragera aussi les sources nationales à fournir directement les données sur le réseau national.

8. Si la plupart des pays disposent d'un ou plusieurs sites reliés à l'Internet par des lignes internationales spécialisées ou des petits terminaux satellites, nombreux sont ceux qui en sont dépourvus, notamment en Afrique.

Parmi les 48 pays les moins avancés, deux seulement sont dotés de réseaux ou d'ordinateurs centraux directement reliés à l'Internet. Cet état de choses ne tient pas essentiellement à la complexité ou au coût de la technologie, mais à des obstacles institutionnels et réglementaires.

9. Certains pays ont du mal à mettre en place de tels réseaux, notamment en raison de dispositions réglementaires qui interdisent aux opérateurs de réseaux de louer des lignes et de facturer les services de gestion de réseaux ou qui limitent l'utilisation d'un modem sur les lignes téléphoniques. En revanche, dans d'autres pays, les offices de télécommunications, voyant dans les réseaux électroniques un moyen d'améliorer les services, en ont encouragé la création.

Le Programme de constitution de réseaux pour le développement durable du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) apporte aux pays en développement une assistance durant la phase de mise en place des réseaux électroniques reliant les universités, les organismes gouvernementaux, les bureaux du PNUD et d'autres bureaux s'occupant des questions de développement durable. L'organisme hôte, sélectionné par un comité directeur national, qui peut être une université, un organisme gouvernemental ou une organisation non gouvernementale, est censé donner à tous les usagers intéressés accès au réseau et à l'Internet, par ordinateur, modem et ligne téléphonique. Les réseaux devraient normalement acquérir leur autonomie financière en l'espace de deux ans grâce aux abonnements des usagers, mais il leur faudra plus ou moins de temps selon la taille du pays, le nombre d'ordinateurs et de lignes téléphoniques disponibles ainsi que le dynamisme des organisateurs de réseaux. La mise en place d'un tel service et son exploitation pendant deux ans coûtent environ 150 000 dollars. Depuis 1992, le Programme de constitution de réseaux a facilité l'introduction de noeuds de transfert de données dans 21 pays et 10 autres devraient entrer en service en 1996.

D. Conclusions

10. Le monde assiste actuellement à une révolution des communications et la société industrielle fait rapidement place à la société de l'information. Tous les pays devraient encourager l'introduction de techniques informatiques de pointe, tels l'Internet et les réseaux locaux afin de permettre aux particuliers et aux entreprises de mieux tirer parti du processus de mondialisation. Ils doivent se préparer à aborder cette ère nouvelle en éduquant le grand public, notamment les analphabètes. Il appartiendra aux jeunes d'être les moteurs du changement et aux générations anciennes d'assurer la continuité de leur culture. La révolution des communications pose un énorme défi, car elle transformera la vie familiale ainsi que les rapports de la population avec les traditions spirituelles et les coutumes et hiérarchies sociales.

11. Les groupes sociaux à tous les niveaux doivent faire leur part pour relever ensemble les défis que pose la société de l'information :

a) Les parents doivent maintenir la cohésion de la cellule familiale;

b) Les organisations locales et communautaires ainsi que les groupes d'intérêt doivent encourager une large participation du public au développement durable;

c) Les administrations locales doivent offrir une tribune où échanger des idées, débattre des problèmes rencontrés et associer la collectivité à leurs travaux, notamment au moyen de serveurs télématiques;

d) Les administrations des États ou des régions doivent fournir des banques de données et des conseils spécialisés;

e) Les gouvernements fédéraux doivent élaborer un cadre juridique réglementaire approprié, fournir des fonds et faciliter l'interaction avec les grands secteurs industriels lors de la mise en place d'une infrastructure des communications;

f) La communauté internationale doit redoubler d'efforts pour veiller à ce que la révolution des communications profite à tous les pays.

II. SYSTÈMES VIABLES EN MATIÈRE D'ÉNERGIE ET DE TRANSPORTS

A. Questions énergétiques

12. Dans l'économie mondiale, la consommation d'énergie, les transports ainsi que les investissements dans ces secteurs absorbent de 10 à 15 % du produit intérieur brut (PIB) global. Le secteur de l'énergie représente environ 20 % des investissements mondiaux, tandis que l'infrastructure des transports en représente peut-être près de 10 %. Le secteur des combustibles fossiles correspond à 1 000 milliards de dollars par an dans une économie mondiale dont le volume est de l'ordre de 26 000 milliards de dollars. Selon les estimations du Conseil mondial de l'énergie, des investissements de 1 000 milliards de dollars par an dans l'ensemble du secteur énergétique mondial seraient nécessaires pour faire face à l'augmentation attendue de la demande.

13. À l'échelle du monde entier, les combustibles fossiles fournissent environ 85 % de l'énergie primaire utilisée à des fins commerciales, 97 % des carburants destinés aux transports et 64 % de l'électricité des réseaux.

14. Bien que les pays développés consomment actuellement l'essentiel de l'énergie produite dans le monde, la quasi-totalité de la croissance projetée interviendra dans les pays en développement. En 1990, les pays en développement absorbaient 29 % de la production énergétique mondiale, mais cette proportion pourrait atteindre près de 50 % en l'an 2020, alors que la part des pays industrialisés reculerait de 51 % à un niveau légèrement inférieur à 40 % et que celle des pays en transition tomberait d'environ 20 % à 15 %.

15. Dans les pays en développement, 2,5 milliards de personnes, surtout dans les régions rurales n'ont qu'un accès limité aux sources commerciales d'énergie. Si l'insuffisance des ressources énergétiques entrave le développement et la

croissance socio-économique, les méthodes appliquées à la production et à l'utilisation de ces ressources, de même que leur état actuel et projeté, créent de multiples problèmes au niveau de l'environnement.

16. L'évolution vers une économie mondiale plus viable en matière d'énergie et de transports exigera de profonds changements d'orientation dont les effets ne se feront sentir qu'après plusieurs décennies en raison des dimensions mêmes de ce secteur. Dès à présent toutefois, de multiples exemples de systèmes défectueux peuvent être signalés. C'est ainsi par exemple que le subventionnement des prix de l'énergie par les gouvernements du monde entier se chiffre approximativement à 200 milliards de dollars par an, le volume de ces subventions dans les pays en développement ayant dépassé en 1992 le total de l'aide publique au développement. Un autre problème tient au fait que les gouvernements des pays développés consacrent plus de 50 % des sommes affectées à la recherche dans le domaine de l'énergie, soit 8 milliards de dollars par an, à des programmes nucléaires, alors que la part correspondant aux sources d'énergie renouvelables est inférieure à 10 %. Par ailleurs, les entreprises qui subventionnent l'utilisation d'automobiles par leurs employés bénéficient souvent de dégrèvements fiscaux.

17. Au fil des ans, le secteur énergétique a fait l'objet d'études approfondies dans le monde entier et les préoccupations que suscitaient, dans une perspective à long terme, les réserves et la persistance des combustibles fossiles ont dans une large mesure cédé le pas à des inquiétudes liées aux effets des émissions de gaz carbonique d'origine humaine sur le réchauffement de la planète, en particulier dans le cadre des travaux du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. La sécurité de l'énergie nucléaire a aussi été un sujet de préoccupation.

18. Pendant de nombreuses décennies à venir, le monde restera tributaire des combustibles fossiles aussi bien pour la production d'électricité que pour les transports. Une utilisation plus rationnelle de l'énergie offre toutefois d'énormes possibilités et devrait en principe atténuer dans une large mesure les effets des combustibles fossiles sur l'environnement. Par ailleurs, les possibilités qu'offrent les combustibles autres que le carbone augmentent rapidement. Le principal obstacle à une généralisation aussi bien des mesures de rationalisation des rendements énergétiques que des techniques d'exploitation des énergies renouvelables, comme par exemple l'énergie solaire, éolienne ou marémotrice, tient à l'avantage compétitif des combustibles fossiles, qui persistera sans doute aussi longtemps que leur coût pour l'environnement ne sera pas internalisé.

19. Le Conseil se propose d'analyser les questions énergétiques de manière plus approfondie dans la suite de ses travaux, mais il a décidé de consacrer la présente réunion à la situation dans le secteur des transports.

B. Questions liées aux transports

20. En 1990, les transports ont absorbé 24 % de la demande finale (commerciale) d'énergie dans le monde, et environ 30 % dans les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Dans les pays de l'OCDE

situés en Amérique du Nord et dans les pays en développement, la part des transports a été de 34 et de 17 % respectivement, ce qui traduit l'énorme fossé entre pays développés et pays en développement au niveau de la motorisation.

21. En 1990, la demande dans le secteur des transports représentait les deux tiers de l'accroissement des besoins énergétiques dans les pays développés, contre environ 15 % dans les pays en développement et dans les pays en transition.

22. À l'échelle du monde entier, environ 60 % de la consommation d'énergie dans le secteur des transports correspondent au transport de passagers et 40 % au transport de marchandises. Le transport de marchandises et le produit national brut (PNB) sont étroitement et positivement liés. Avec le temps, le choix des moyens de transport a évolué en faveur de moyens rapides et à forte intensité énergétique. Le transport de passagers est beaucoup moins étroitement lié au PNB ou au PNB par habitant : les options retenues, l'infrastructure existante, la configuration spatiale des zones urbaines et des considérations et préférences socio-culturelles influent considérablement sur le choix des moyens utilisés pour le transport de passagers.

23. Il ressort d'un certain nombre de scénarios établis par l'Institut international pour l'analyse des systèmes appliqués pour déterminer l'avenir de la demande mondiale de transports que, sur la base des politiques actuellement appliquées, l'évolution de la consommation de carburants sera dominée par l'accroissement de la mobilité et la transformation des moyens de transport qui ont été observés récemment, ce qui donne à penser que la demande mondiale d'énergie dans le secteur des transports continuera de progresser à un taux (linéaire) plus ou moins analogue à celui observé au cours des décennies précédentes. Ces scénarios laissent entrevoir une saturation de la demande dans les pays de l'OCDE mais la persistance d'une croissance rapide dans les pays en développement en raison des efforts réalisés par bon nombre de ceux qui sont en plein essor pour rattraper les pays développés.

24. Le secteur des transports présente un intérêt considérable non seulement en raison de son importance comme source d'émissions de gaz à effet de serre, mais aussi en raison des incidences que d'autres polluants et divers problèmes connexes ont sur la santé et l'environnement : accidents, embouteillages, bruit, difficulté d'accès aux villes, conflits d'intérêts pour l'occupation des sols et accès limité des pauvres aux services de base, problèmes d'une acuité croissante dans les pays en développement.

25. Il ressort de certaines estimations que les coûts sociaux et écologiques liés à la structure actuelle des transports sont au moins égaux au coût marginal des carburants avant impôts et pourraient représenter jusqu'au quadruple de ce montant.

26. Si d'énormes améliorations ont été apportées au rendement des carburants et au contrôle des émissions par unité de carburant utilisée, ces effets ont été annulés pour les transports automobiles par le relèvement du nombre de véhicules par habitant (motorisation), l'accroissement du nombre de voyages par véhicule (mobilité) et enfin l'usage accru de modèles de véhicules à faible rendement énergétique tels que les fourgonnettes, les 4 x 4 et les camionnettes. Dans les

transports aériens, le rendement énergétique a été considérablement amélioré en augmentant le nombre de places par avion, en relevant les taux d'utilisation et en perfectionnant les moteurs, mais là encore, l'accroissement du volume des transports aériens a entraîné une aggravation ininterrompue des taux d'émissions nocives. En outre, l'effet de ces émissions est plus grave dans la stratosphère que dans la basse atmosphère.

C. Techniques nouvelles

27. Les problèmes liés aux transports peuvent de diverses manières déboucher sur une amélioration de la technologie, même à court terme et à moyen terme : il s'agit essentiellement d'améliorer la conception des moteurs à combustion interne et de modifier la formule des combustibles fossiles pour obtenir des véhicules moins polluants et à plus fort rendement énergétique. Parmi les autres changements à plus long terme figure l'emploi de carburants de substitution et de véhicules à propulsion électrique; de telles améliorations offrent d'énormes possibilités pour les automobiles et les autobus, mais moins pour les transports aériens. Une transformation de la structure des systèmes de transports visant à encourager le choix de moyens de transport écologiquement plus rentables, par exemple les chemins de fer et la navigation intérieure pour les marchandises, les transports publics dans les centres urbains et les trains interurbains à grande vitesse pour les passagers, contribuerait considérablement à réduire les difficultés au niveau de l'environnement, mais exigerait un ensemble plus complexe d'interventions de la part des gouvernements. Au-delà de la question des émissions, les embouteillages constituent aussi un problème à la solution duquel un système de transports en commun associé au contrôle de l'accès aux zones encombrées offre d'énormes possibilités.

D. Mesures visant à consolider et à accélérer les changements

28. Les mesures adoptées pourront s'articuler autour de trois grands objectifs stratégiques : a) réduire les émissions imputables à chaque mode de transport; b) encourager une redistribution du trafic entre les différents modes de transport; et c) maîtriser la demande en matière de transports. Tant les investissements financiers que les mesures de réglementation et la planification urbaine et spatiale ont un important rôle à jouer à cet égard.

29. Des mesures propres à accélérer l'adoption de techniques permettant de réduire les émissions nocives et d'améliorer le rendement des carburants offrent certes de vastes possibilités de réduction de l'impact sur l'environnement, mais l'accroissement du volume du trafic l'emporte en général sur les résultats ainsi obtenus. Les mesures axées sur une réduction de la demande de transports méritent donc une attention accrue. Un aménagement intégré de l'espace et des transports visant à encourager l'utilisation des transports en commun constitue une approche possible dans ce sens; cela pourrait comporter les mesures suivantes : a) concentration des zones d'habitation à forte densité de population et des destinations qui attirent des visiteurs dans des zones bien desservies par des transports publics, et éventuellement interdiction d'ouvrir des supermarchés qui ne sont pas accessibles par des transports en commun; b) utilisation des recettes provenant des péages, des stationnements payants, des redevances et des impôts sur l'immatriculation des véhicules pour financer les transports publics; c) restriction de l'accès aux centres urbains au moyen

de stationnements payants, de péages ou d'interdictions pures et simples; d) amélioration du réseau, de la capacité et de la fréquence des transports en commun; e) amélioration de la rapidité et de l'accessibilité des transports, par exemple en leur réservant des voies spéciales et en constituant des parcs de voitures; f) amélioration du confort et de la sécurité; et g) agrandissement des parcs de stationnement dans les principaux terminaux de transit et aux abords des villes, avec possibilité de finir le trajet au moyen de transports en commun. En outre, un certain nombre de tendances liées à la révolution des télécommunications et de l'information, comme par exemple le télétravail et le téléachat, pourraient être encouragées ou renforcées par une réduction délibérée des migrations journalières dans des véhicules insuffisamment remplis.

30. La régulation de la demande a été utilisée dans un petit nombre de villes, parallèlement à la mise en place de transports en commun, pour réduire les embouteillages dans les zones urbaines. Le système le plus perfectionné est sans doute celui de Singapour, où diverses mesures ont été prises (taxation automatisée des usagers de la route, vignettes et droits de stationnement très élevés) en même temps que des dispositions préparatoires, comme par exemple la construction de voies de détournement et de parcs de stationnement aux abords de la ville avec transports en commun pour la fin du trajet, et la mise en place de services d'autobus améliorés. Malgré le taux élevé du revenu par habitant et la rapidité de la croissance du PIB que connaît Singapour, ces mesures ont limité à 3 % par an environ le taux de progression du parc automobile. Hong-Kong, de même qu'Oslo et diverses villes scandinaves, mettent actuellement à l'essai des mesures analogues.

E. Conclusions préliminaires et options recommandées

31. Le secteur des transports revêt une importance capitale pour les stratégies du développement durable aux niveaux national, régional et international. Il a été amplement établi que certaines options ont effectivement contribué à stimuler l'utilisation de véhicules peu polluants et à fort rendement énergétique et que de nouvelles dispositions s'imposent pour maîtriser la demande d'une manière qui réponde à l'exigence de mobilité, en particulier en offrant aux consommateurs un plus grand choix de modes de transport. Les gouvernements sont priés de rendre compte des progrès qu'ils ont accomplis dans le suivi des recommandations formulées par la Commission à sa deuxième session au sujet de l'élimination du plomb contenu dans l'essence.

32. La stricte internalisation de tous les coûts et avantages externes en matière de transports, tout en restant un objectif important, est probablement irréalisable, mais les gouvernements devraient cependant agir dans ce sens en adoptant les dispositions économiques et statutaires appropriées. Alliée à la mise en place d'autres moyens de transport, une hausse régulière des prix de l'essence — qui correspondrait éventuellement au taux d'amélioration des rendements moyens du parc automobile — pourrait modifier les styles de vie, la conception des véhicules, le choix du domicile et du lieu de travail, le comportement des automobilistes, le choix du mode de transport et la longueur des trajets. De telles mesures devraient peut-être aller de pair avec des campagnes éducatives visant à promouvoir des styles de vie plus modestes, par exemple en encourageant l'emploi des petites voitures.

33. Un renforcement de la coopération internationale s'impose aussi. Compte tenu de la forte concurrence dont fait l'objet le marché automobile et des liens qui existent à l'intérieur des pays entre les fabricants d'automobiles et les pouvoirs publics, des mesures énergiques doivent être prises à l'échelon international pour mettre en place une réglementation plus efficace et plus stricte, au moins entre les pays de l'OCDE, sous forme par exemple de normes internationalement convenues pour la qualité de l'air, les émissions des véhicules automobiles et la réduction de la consommation de carburant. Parallèlement, des mesures fiscales et des mécanismes de fixation des prix, impôts sur les carburants ou sur les produits énergétiques en particulier, devraient être adoptés ou coordonnés au niveau international en vue de freiner la demande dans le secteur des transports.

34. Les questions énumérées ci-après mériteront peut-être un nouvel examen approfondi par les organes compétents :

a) Ralentissement du taux de progression du trafic aérien eu égard à l'aggravation croissante des problèmes environnementaux de la planète qui en résultent;

b) Mise au point de systèmes et de mesures d'incitation à l'utilisation d'automobiles moins polluantes et plus performantes;

c) Intéressement de tous les pays à la mise au point de dispositifs de planification et de régulation de la demande dans les conditions les plus rentables, comme cela a été fait avec succès dans de nombreuses agglomérations pour encourager l'utilisation rationnelle de l'énergie;

d) Adoption de régimes de taxes d'environnement internationalement convenus;

e) Soumission des questions relatives aux transports et à l'énergie, qui ont jusqu'ici retenu essentiellement l'attention d'organes intergouvernementaux aux niveaux national et régional, à un organe intergouvernemental compétent au niveau international.

III. ENTRETIEN AVEC LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

35. Les membres du Conseil ont eu un entretien avec le Secrétaire général lors de leur séance de la matinée du mercredi 31 janvier. La Présidente, Mlle Birgitta Dahl (Suède), a récapitulé les débats des deux jours précédents. À la demande du Secrétaire général, les membres du Conseil ont exposé leurs vues sur des questions clefs liées au développement durable. Le Secrétaire général a ensuite répondu à ces déclarations.

36. En ce qui concerne la révolution dans le domaine des télécommunications, les membres du Conseil ont estimé qu'il fallait que tous les pays et groupes aient accès à des techniques d'information modernes pour promouvoir un développement durable et renforcer la participation. Les nouvelles techniques risquaient cependant d'engendrer une injustice et des disparités économiques et sociales croissantes et de menacer la diversité culturelle, les valeurs

religieuses, voire les libertés individuelles; aussi y aurait-il lieu d'étudier les moyens de mettre ces nouvelles techniques à la portée du plus grand nombre et d'en faire un facteur de développement durable.

37. Pour ce qui est de la question de l'utilisation rationnelle de l'énergie et des transports, il faudrait, de l'avis général des membres du Conseil, modifier radicalement les comportements et les modes de vie, ce qui exigerait l'élaboration d'autres schémas sur l'impact de leurs incidences sur l'environnement et de stratégies de développement durable. Les questions liées à l'utilisation rationnelle de l'énergie et des transports n'étaient pas traitées de manière adéquate au niveau international. Le Conseil continuerait d'examiner ces questions lors de ses prochaines sessions et dans sa contribution à l'examen prévu pour 1997 des progrès réalisés dans le mise en oeuvre des engagements de Rio.

38. Le Conseil a de manière plus générale mis l'accent sur la nécessité de recenser les obstacles entravant le développement durable et la mise en oeuvre des engagements de Rio et de proposer des solutions. Il a en outre reconnu que la conjoncture politique et économique internationale devenait à maints égards moins propice au développement durable. Les pays développés avaient axé leurs efforts sur la création d'emplois; le financement de la recherche se limitait de plus en plus à des problèmes à court terme; et l'aide au développement pâtissait de la lassitude des donateurs, des déséquilibres budgétaires, des exigences de la concurrence mondiale, de sa relégation au second plan depuis la fin de la guerre froide et d'un repli croissant des pays développés sur eux-mêmes. Le Conseil a conclu que c'était notamment pour ces raisons que l'on ne parvenait pas à limiter la consommation de ressources naturelles.

39. L'une des stratégies de développement durable proposée était d'utiliser les ressources de façon plus rationnelle. On pourrait ainsi quadrupler la quantité de biens et services susceptibles d'être produits avec une quantité donnée de ressources naturelles et d'énergie, ce qui permettrait aux pays en développement de quadrupler leur production et leur consommation sans en accroître l'impact sur l'environnement, et aux pays développés de maintenir leur niveau de vie tout en réduisant considérablement ses incidences.

40. Certains membres du Conseil ont estimé par ailleurs que la solution du problème du développement durable ne résidait pas uniquement dans l'adoption de nouvelles techniques et l'utilisation rationnelle des ressources, étant donné que si les modes de consommation n'étaient pas radicalement modifiés, l'efficacité dans l'utilisation ne risquait pas d'augmenter plus rapidement que le volume de consommation. Dans ces conditions, le développement durable relevait au premier chef de la responsabilité des pays développés, qui devraient éviter d'exporter leur consumérisme vers les pays en développement. Les sociétés devraient décider si elles souhaitaient vivre dans un univers créé par la technologie et avoir un niveau de consommation élevé comme à Singapour, ou dans un univers plus naturel et plus soucieux de la diversité biologique et avoir un niveau de consommation plus faible.

41. Le Conseil a noté que certains pays d'Asie connaissaient un développement rapide et s'employaient à améliorer leur environnement notamment en réduisant la pollution des rivières et en reboisant des zones dégradées. Ce succès était

imputable en partie aux valeurs culturelles et religieuses. Il faudrait s'inspirer à la fois des cultures orientale et occidentale pour établir un équilibre entre le matérialisme et les valeurs religieuses. Le Conseil a également noté qu'il existait des mouvements écologiques actifs dans certains pays d'Asie et que la population s'était opposée à l'exécution de projets non viables comme notamment la construction de barrages et des projets de déboisement.

42. Le Conseil a relevé que la plupart des pays d'Afrique ne se développaient pas, leur priorité étant l'élimination de la pauvreté. Un membre a fait observer que ce n'était pas en tentant d'imposer aux pays africains les normes démocratiques en vigueur dans les pays développés qu'on allait vaincre la pauvreté.

43. De l'avis général, toute stratégie de développement durable devrait notamment tenir compte, dans les prix des biens et services, des coûts pour l'environnement. Un membre a fait remarquer que dans le contexte politique et économique actuel, mieux valait s'opposer à l'octroi de subventions à la consommation de ressources que de lancer des appels directs en faveur de la protection de l'environnement.

44. Quant aux moyens permettant de promouvoir le développement durable, certains membres du Conseil ont préconisé d'appeler l'attention sur les cas de succès et les situations où tout le monde est gagnant. Il fallait présenter le développement durable sous le jour le plus favorable aux yeux de chacun, ce qui pourrait revenir à plaider en sa faveur de différentes façons selon les groupes visés. Sa promotion devrait être assurée auprès du grand public, en particulier au niveau des collectivités, en faisant appel à divers moyens de diffusion, notamment les bandes dessinées et les disques compacts.

45. Répondant aux membres du Conseil, le Secrétaire général a rappelé que le développement durable était un objectif à long terme et que le Conseil pourrait jouer un rôle important en insistant sur la nécessité de placer les efforts dans une perspective à long terme. Il a noté que l'aide au développement avait baissé et que les pays donateurs réaffectaient leurs ressources au profit d'une gestion plus saine des affaires publiques après l'échec d'un bon nombre de programmes d'assistance économique. Il a également fait observer que l'efficacité des programmes de développement durable dépendait de la stabilité politique et que les opérations de secours d'urgence dans des pays ravagés par la guerre absorbaient des ressources au détriment de l'aide au développement.

IV. DISPOSITIONS RELATIVES AUX FUTURS TRAVAUX : CONTRIBUTION À L'ÉVALUATION EN 1997 DES PROGRÈS RÉALISÉS DANS LA MISE EN OEUVRE DES ENGAGEMENTS DE RIO

46. Le Conseil est convenu de contribuer à l'évaluation en 1997 des progrès réalisés dans la mise en oeuvre des engagements de Rio[1], notamment de la manière suivante :

a) Les membres prendront des initiatives visant à susciter un débat auprès de leurs propres "mandants" sur l'évaluation de 1997 (en rappelant éventuellement les engagements pris);

b) Étant un organe indépendant, le Conseil considère que l'élaboration d'un rapport contenant des recommandations indépendantes qui servirait d'apport aux travaux de la Commission, à sa cinquième session, en 1997, pourrait être utile.

47. Le Conseil a été informé de la documentation que doit préparer le Secrétaire général pour l'Assemblée générale, à sa session extraordinaire devant avoir lieu en juin 1997 et pour la Commission, à sa quatrième session. Il est convenu de présenter à la Commission un rapport précis ne dépassant pas 20 pages.

48. Le Conseil a esquissé le plan général d'un rapport qui figure à l'annexe I et décidé qu'il serait établi comme suit. Les membres soumettront leur contribution portant sur divers domaines au secrétariat du Conseil qui préparera un premier projet pour la sixième session (4-6 septembre 1996) à laquelle le Conseil procédera à un examen approfondi des problèmes à cerner. Une version définitive, qu'il faudra peut-être faire éditer par un journaliste professionnel, sera établie pour la septième session du Conseil qui aura lieu en janvier 1997.

V. ORGANISATION DE LA SESSION

49. La cinquième session du Conseil consultatif de haut niveau sur le développement durable s'est tenue au Siège de l'ONU du 29 au 31 janvier 1996. Y ont participé les 16 membres suivants : Maria Julia Alsogaray, Christine Amaoko-Nuama, la Princesse Basma Bint Talal, Birgitta Dahl, Nikolai Drozdov, Abid Hussein, Jörg Imberger, Jacques Lesourne, Marcilio Marques Moreira, Laura Novoa, Qu Geping, Emil Salim, Maurice Strong, Suh Sang-Mok, Mostafa Tolba et Ernst-Ulrich von Weizsäcker. Deux membres n'ont pu assister à la session : David Hamburg et David Pearce.

50. Le Conseil a élu à l'unanimité le bureau suivant pour un mandat de deux ans allant de 1996 à 1997 : Birgitta Dahl (Présidente), Emil Salim (Vice-Président) et Jörg Imberger (Rapporteur).

51. La session a été ouverte par le Secrétaire général adjoint à la coordination des politiques et au développement durable du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies. La Présidente a fait une déclaration liminaire dans laquelle elle a souligné le rôle particulier que le Conseil pourrait jouer en contribuant de manière indépendante à l'évaluation intergouvernementale de la mise en oeuvre des engagements de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. M. Maurice Strong a passé en revue les progrès réalisés dans la mise en oeuvre des Engagements de Rio et mentionné l'impulsion que le Conseil pourrait éventuellement donner à la redynamisation du processus de mise en oeuvre dans le nouveau contexte politique et économique.

52. Le Secrétaire général a également fait une déclaration et noté que le Conseil avait été créé pour le conseiller sur la mise en oeuvre d'Action 21 et sur d'autres activités en faveur du développement durable. Sur ses suggestions, le Conseil pourrait contribuer à relancer le processus intergouvernemental, et à faire comprendre et à renforcer le rôle que joue l'ONU dans la promotion du

développement durable, contrairement à l'idée très répandue selon laquelle l'Organisation axerait principalement ses efforts sur les activités de maintien de la paix.

53. Le Directeur de la Division du développement durable du Département de la coordination des politiques et du développement durable a dressé le bilan des préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale qui se tiendra en 1997 pour examiner les progrès réalisés dans la mise en oeuvre des engagements pris lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. Mlle Laura Novoa, qui était également membre du Conseil en 1994-1995, a récapitulé à l'intention des nouveaux membres les travaux des quatre premières sessions du Conseil.

54. Au cours de son débat de fond, le Conseil a examiné trois thèmes : incidences de la révolution mondiale des communications multimédias sur le développement durable; mise en place de systèmes durables d'exploitation de l'énergie et de transports et participation du Conseil à l'examen en 1997 des progrès accomplis dans l'exécution des engagements pris lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (voir l'ordre du jour qui figure à l'annexe II). Le Conseil était saisi de nombreux documents d'information sur des questions et problèmes particuliers se rapportant à chacun des trois thèmes. Des spécialistes des communications électroniques et de systèmes durables de transport ont fait des déclarations et contribué au débat sur chaque thème.

55. Le Secrétaire général a eu un entretien avec les membres du Conseil le 31 janvier (pour le compte rendu de cet entretien, voir chap. III ci-dessus).

56. La préparation technique de la session a été assurée par le Département de la coordination des politiques et du développement durable.

Note

[1] La Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, Action 21 et la Déclaration de principes, non juridiquement contraignante mais faisant autorité, pour un consensus mondial sur la gestion, la conservation et l'exploitation écologiquement viable de tous les types de forêts, désignés collectivement sous le nom d'Engagements de Rio; voir Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992, vol. I, Résolutions adoptées par la Conférence (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.98.I.8 et rectificatif), résolution 1, annexes I, II et III.

Annexe I

PLAN GÉNÉRAL D'UN RAPPORT DEVANT ÊTRE PRÉSENTÉ À LA COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE À SA CINQUIÈME SESSION, EN TANT QUE CONTRIBUTION À L'EXAMEN, EN 1997, DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'EXÉCUTION DES ENGAGEMENTS PRIS À RIO

I. LE DÉBAT SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE QUATRE ANS APRÈS LA CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT

Crise de confiance et démobilisation

Moins de quatre ans après la Conférence, le concept même de développement durable est remis en question, victime de diverses contradictions internes. Les questions qui se posent sont les suivantes :

a) Est-ce un objectif réalisable?

b) Est-ce une absurdité?

c) Est-ce un objectif important?

C'est un objectif important

Loin d'être un concept rigide, le développement durable est plutôt un processus dynamique soumis à des tensions perpétuelles (par exemple, à celles qui découlent des contradictions entre les besoins à court terme et certains aspects à long terme).

C'est aussi un moyen d'améliorer la qualité de vie de l'homme, qu'il soit riche ou pauvre.

La lutte contre la pauvreté est au coeur même de la notion de développement durable.

Une société viable

La définition de ce que devrait être une société viable varie suivant les valeurs et les priorités politiques adoptées.

Le rôle des principes énoncés dans la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement reste à définir.

II. ÉLÉMENTS QUI FONT OBSTACLE À UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Désintérêt pour le développement durable

Ce désintérêt est dû à un manque de constance, à la lassitude des donateurs et à la grave crise budgétaire que connaissent les secteurs publics de pratiquement tous les pays de l'OCDE, crise que symbolise la situation actuelle

de l'Organisation des Nations Unies qui est pratiquement en faillite, souffre d'une mauvaise image de marque et où le moral est au plus bas.

Manque de ressources financières

L'aide publique au développement et les fonds spécifiquement alloués à la protection de l'environnement sont insuffisants.

Pourquoi les anciennes formules ne fonctionnent-elles pas?

Impossibilité d'accéder à la technologie

Les techniques appliquées sont du domaine privé.

Incapacité du marché à tenir compte des effets sur l'environnement des activités économiques

Approche fragmentaire des problèmes de développement

Études de cas : pourquoi les objectifs visés par Action 21 ne sont-ils pas atteints?

Action 21 vise un nombre limité d'objectifs bien précis qui sont décrits dans les chapitres ci-après :

Chapitre 6 (santé) : élimination et réduction de l'incidence de certaines maladies d'ici à l'an 2000 (par. 6.12); réduction des risques pour la santé (par. 6.40).

Chapitre 7 (établissements humains) : faire en sorte que tous les établissements humains soient dotés d'une infrastructure environnementale adéquate d'ici à l'an 2025 (par. 7.38); assurer, d'ici à l'an 2000, des améliorations sensibles dans le fonctionnement de l'appareil administratif (par. 7.77).

Chapitre 10 (conception intégrée de la gestion des terres) : améliorer et renforcer les systèmes de planification, d'évaluation et de gestion des terres, et ce avant l'an 2000 au plus tard; renforcer les institutions et les mécanismes de coordination concernant les terres, et ce, avant 1998 au plus tard; créer des mécanismes pour faciliter la participation active de tous les intéressés, et ce, d'ici à 1996 au plus tard (par. 10.5).

Chapitre 11 (lutte contre le déboisement) : d'ici à l'an 2000, renforcer les capacités et les moyens des institutions nationales (par. 11.2).

Chapitre 13 (écosystème en montagne) : d'ici à l'an 2000, mettre au point des moyens appropriés de planification et de gestion de l'utilisation des terres dans les zones de bassins hydrographiques montagneux (par. 13.15).

Chapitre 14 (agriculture) : d'ici à 1998 au plus tard, maintenir et mettre au point des plans multisectoriels visant à améliorer durablement la production vivrière; d'ici à l'an 2005 au plus tard, maintenir et améliorer l'aptitude des

pays en développement et en particulier des moins avancés d'entre eux, à gérer par eux-mêmes les activités d'orientation politique, de programmation et de planification (par. 14.8).

(À compléter par d'autres objectifs)

III. SOLUTIONS POSSIBLES

(À discuter dans leurs grandes lignes et à n'appliquer qu'à un nombre limité de questions fondamentales)

A. Questions d'ordre général

Comment tirer partie des phénomènes de mondialisation et de privatisation?

Éléments à prendre en considération :

a) Laisser à l'État le contrôle des biens d'utilité publique;

b) Fixer de justes prix/tenir compte des effets sur l'environnement des activités économiques :

i) Par une évaluation appropriée des ressources;

ii) En trouvant des solutions différentes aux problèmes qui se posent aux échelons national et international;

iii) En insistant sur la nécessité d'avoir un régime mondial d'internalisation;

iv) En définissant des principes qui permettent de concilier échanges commerciaux et développement durable.

Faciliter l'accès aux ressources, à la technologie, aux moyens de financement et à la propriété intellectuelle en recherchant :

a) De nouvelles formules de financement;

b) De nouvelles façons de promouvoir les transferts de technologie;

c) Des moyens de modifier les comportements et les mentalités (nouveau paradigme en théorie économique).

Pour faire face aux conséquences que les taux de croissance prévus pourraient avoir sur l'environnement, il faudrait une révolution en matière de rendement énergétique. L'économie interne des pays en sortirait renforcée et non pas affaiblie. Comment les techniques informatiques peuvent-elles contribuer à cet effort?

On a besoin de la démocratie ainsi que de nouvelles formes de gestion des affaires publiques auxquelles les principaux groupes concernés devraient être associés.

La mobilisation des femmes est un puissant facteur de changement.

Des structures participatives devraient être mises en place à tous les niveaux de la société civile, y compris au niveau des organisations locales et autres groupes communautaires.

Il faudrait donner la priorité aux catégories vulnérables.

Il faudrait que des cours sur le développement durable soient inclus dans tous les programmes scolaires, du jardin d'enfants jusqu'à l'université. Il faudrait aussi nouer des alliances stratégiques, et ce tant au niveau national qu'international.

Il faudrait encourager la prise de décisions intersectorielles au sein des Nations Unies. Quel est le rôle de la Commission du développement durable?

B. Cas de l'énergie

Il faudrait définir des objectifs qui soient réalisables.

C. Cas des transports

Il faudrait définir des objectifs qui soient réalisables (voir la section II du présent rapport).

Annexe II

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la session.

2. Élection du bureau.

3. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier des travaux.

4. Rapport du Conseil sur les travaux de sa quatrième session.

5. Incidences de la révolution mondiale des communications multimédias sur le développement durable.

6. Systèmes durables d'exploitation de l'énergie et de transports.

7. Contribution que le Conseil pourrait apporter à l'examen prévu pour 1997, des progrès accomplis dans l'exécution des engagements de Rio.

8. Questions diverses.

9. Travaux futurs du Conseil.

10. Adoption du rapport du Conseil sur les travaux de sa cinquième session.

Annexe III

CURRICULUM VITAE DES MEMBRES DU CONSEIL

Présidente

Birgitta DAHL (Suède), Présidente du Parlement suédois; membre du Comité exécutif du Parti social-démocrate; membre du Conseil consultatif pour les affaires étrangères. Fonctions antérieures : Ministre de l'environnement (1990-1991), Ministre de l'environnement et de l'énergie (1986-1990). A reçu sa formation en Suède (histoire et sciences politiques).

Vice-Président

Emil SALIM (Indonésie). Membre de l'Équipe de conseillers économiques du Président de l'Indonésie; membre du Congrès du peuple; membre de l'Académie indonésienne des sciences. Fonctions antérieures : Ministre d'État chargé de la population et de l'environnement; Président du Conseil d'administration du PNUE; professeur de sciences économiques à l'Université d'Indonésie. A reçu sa formation en Indonésie et aux États-Unis d'Amérique (sciences économiques). Lauréat du prix J. Paul Getty (États-Unis, Fonds mondial pour la nature). Auteur de Pemerataan Pendapatan et Perencanaan (1978) et de Pembangunan Berwawasan (1986).

Rapporteur

Jörg IMBERGER (Australie). Professeur d'ingénierie de l'environnement. Directeur du Centre d'hydrodynamique environnementale et Président du Centre de recherche sur l'eau à l'Université d'Australie occidentale. Actuel Président de la Western Australia Esturaine Research Foundation et Conseiller scientifique auprès de Earthwatch. Membre de l'Académie australienne des sciences. Fonctions antérieures : a occupé divers postes universitaires en Australie et à l'étranger et joué un rôle consultatif auprès de nombreux organismes publics (au niveau des États ou au niveau fédéral) et privés. Lauréat de divers prix récompensant sa contribution à la protection de l'environnement. A reçu sa formation en Australie et aux États-Unis.

Membres

Maria Julia ALSOGARAY (Argentine). Membre du Cabinet national; Secrétaire aux ressources naturelles et à l'environnement. Fonctions antérieures : Vice-Présidente de la Commission de la défense nationale de la Chambre nationale des députés; membre de la Commission des affaires étrangères, de la défense, de la science et des techniques; député (Unión del Centro Democrático) à Buenos-Aires; déléguée de l'Argentine auprès de l'Accord argentino-uruguayen de coopération économique; conseillère auprès de la délégation argentine à l'Association latino-américaine de libre-échange; et autres fonctions dans le secteur privé. A reçu sa formation professionnelle en Argentine.

Christina AMAOKO-NUAMA (Ghana). Ministre de l'environnement, de la science et des techniques. Fonctions antérieures : Ministre de l'environnement; conseillère pour les questions d'environnement dans le domaine de la préservation de la diversité biologique; membre de la Commission nationale ghanéenne de planification du développement. A occupé divers postes universitaires et reçu sa formation au Ghana et au Canada.

S. A. la Princesse Basma BINT TALAL (Jordanie). Fondatrice du Fonds de la reine Alia pour le développement social et Présidente du Conseil d'administration de ce Fonds; Présidente de l'Association arabe des femmes et du développement; Présidente du Comité national jordanien pour les femmes.

Nikolai DROZDOV (Russie). Auteur (questions d'environnement) et biologiste. Chargé de cours à la faculté de géographie de l'Université de Moscou; présentateur et producteur de l'émission de télévision russe bien connue Dans le monde animal et d'autres émissions sur la nature. A participé à l'expédition "L'homme et la biosphère" organisée par l'UNESCO dans les îles Tonga et Samoa dans le Pacifique. Auteur de 20 ouvrages et de plusieurs documents de recherche sur la biologie, la géographie et la conservation de la nature. Lauréat de plusieurs prix internationaux. A reçu sa formation en Fédération de Russie et en Australie. Membre de l'Explorers Club et de la New York Academy of Sciences.

David A. HAMBURG (États-Unis d'Amérique). Président de la Carnegie Corporation de New York. Membre du Conseil d'administration de l'Université Rockefeller, du Centre médical Mount Sinaï, du Museum américain d'histoire naturelle et de la Fondation Johann Jacobs. Membre de l'American Philosophical Society et de l'Académie américaine des arts et des sciences. Fonctions antérieures : membre et Président de la faculté de psychiatrie et de sciences du comportement et titulaire de la chaire Reed-Hodgson de biologie humaine à l'Université Stanford; Président de l'Institut de médecine de l'Académie nationale des sciences; Directeur de la Division de la recherche et de l'enseignement en matière de politique sanitaire et titulaire de la chaire John D. MacArthur de politique sanitaire à l'Université Harvard; Président du Conseil d'administration de l'American Association for the Advancement of Science. Président et membre de plusieurs groupes nationaux des politiques scientifiques, notamment du Conseil consultatif pour la science et les techniques auprès du Président. Travaux de recherche et publications dans le domaine des effets biologiques et des comportements d'adaptation, de l'agressivité humaine, des sciences biomédicales et du comportement, des rapports entre comportement et santé et du développement de l'enfant et de l'adolescent. A reçu sa formation aux États-Unis. Auteur de Today's Children: Creating a Future for a Generation in Crisis.

Abid HUSSEIN (Inde) : Ancien ambassadeur de l'Inde aux États-Unis. Actuel Président de l'Institut Rajiv Gandhi pour les études contemporaines à la Fondation Rajiv Gandhi.

Jacques LESOURNE (France) : Professeur au Conservatoire des Arts et Métiers. Fonctions antérieures : Directeur du journal Le Monde; fondateur de la Société d'économie et de mathématiques appliquées (SEMA); directeur du projet Interfuturs (OCDE).

Marcilio Marques MOREIRA (Brésil). Directeur du Programme des hautes études internationales à l'Université d'État de Rio de Janeiro; Conseiller spécial auprès du maire de Rio de Janeiro et Conseiller international principal auprès de Merrill Lynch; membre des conseils consultatifs de General Electric (Amérique du Sud), de Hoechst-Brazil et de American Bank Note-Brasil. Fonctions antérieures : Ministre de l'économie, des finances et de la planification; Ambassadeur du Brésil aux États-Unis; Directeur suppléant au Fonds monétaire international et à la Banque interaméricaine de développement; conseiller auprès du Ministre des finances et membre du Conseil d'administration de la Banque nationale de développement. A occupé divers autres postes de haut niveau dans l'université, l'administration publique et le secteur privé. Membre du Conseil d'administration de diverses autres institutions et organisations professionnelles. Auteur de plusieurs livres et coauteur de plusieurs ouvrages collectifs. A reçu sa formation au Brésil et aux États-Unis.

Laura NOVOA (Chili). Présidente de PARTICIPA (organisation non gouvernementale chilienne active dans les domaines de l'éducation et de la démocratie); membre du Conseil de PAZ CIUDADANA; associée dans le cabinet juridique Philippi, Yrarrazaval, Pulido et Langlois (industries extractives et sociétés); ancienne responsable des services publics dans les entreprises d'État minières. A collaboré à la rédaction de différents projets de loi. Membre de la Commission de la vérité et de la réconciliation. Lauréate du prix Keogh décerné pour services publics éminents par l'Université de New York. A reçu sa formation (droit) au Chili et aux États-Unis.

David PEARCE (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord). Professeur d'économie de l'environnement à l'University College de Londres et Directeur du Centre de recherche économique et sociale sur l'environnement mondial; Président du Groupe économique de la CEE sur la pluie acide; membre du Groupe d'experts scientifiques du Fonds pour l'environnement mondial. Fonctions antérieures : conseiller privé du Secrétaire britannique à l'environnement. Auteur, coauteur ou directeur de publication de plusieurs ouvrages sur l'économie, l'environnement et le développement durable. Expérience longue et approfondie du conseil au niveau international. A reçu sa formation au Royaume-Uni.

QU Geping (Chine). Président du Comité de protection de l'environnement et des ressources naturelles au Congrès national des peuples. Fonctions antérieures : Vice-Président de la Commission de protection de l'environnement et Administrateur gouvernemental à l'Agence pour la protection de l'environnement (Chine). Chef de la Mission de la Chine auprès du PNUE. A reçu sa formation (ingénierie) en Chine et au Royaume-Uni. Auteur de nombreuses publications sur les questions relatives à l'environnement, notamment China's Environment and Development (1993) et Studies on Environmental Services in China (1986).

Maurice STRONG (Canada). Président-Directeur général d'Ontario Hydro. Fonctions antérieures : Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement; Secrétaire général adjoint et Coordonnateur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les opérations d'urgence en Afrique; Directeur du Programme des Nations Unies pour l'environnement;

Président-Directeur général de Petro-Canada; Président du Conseil d'administration du Centre de recherche pour le développement international au Canada. A reçu sa formation (gestion des entreprises) au Canada. Lauréat de nombreux prix et plusieurs fois docteur à titre honorifique.

SUH Sang-Mok (République de Corée). Membre de l'Assemblée nationale; Président du chapitre du quartier Kangnam-gu A à Séoul; Président de l'Institut pour les études de politique publique. Fonctions antérieures : Ministre de la santé et de la protection sociale; Directeur général du Bureau de coordination des politiques du Parti démocrate libéral; membre de plusieurs comités de l'Assemblée nationale; Vice-Président de l'Institut coréen du développement; Membre du Conseil des économistes à Time Magazine pour la région du Pacifique; Conseiller principal auprès du Premier Ministre adjoint et Ministre de la planification économique de la République de Corée. Auteur de plusieurs livres et articles. A reçu sa formation aux États-Unis.

Mostafa TOLBA (Égypte). Professeur à la faculté des sciences de l'Université du Caire. Président d'ECOPAST (Centre pour l'environnement et l'héritage culturel) à Washington (D. C.); Président du Centre international pour l'environnement et le développement. Fonctions antérieures : Secrétaire général adjoint et Directeur exécutif du PNUE; chef de la délégation égyptienne à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement (1972) à Stockholm. A reçu sa formation (botanique) en Égypte et au Royaume-Uni. Auteur de nombreux exposés sur les maladies des végétaux, les substances fongicides et la physiologie des micro-organismes ainsi que l'environnement, dont Sustainable Development: Constraints and Opportunities (1987).

Ernst Ulrich von WEIZSÄCKER (Allemagne). Président de l'Institut Wuppertal pour le climat, l'environnement et l'énergie au Centre des sciences de la Rhénanie-du-nord-Westphalie, membre du Club de Rome. Fonctions antérieures : Directeur de l'Institut de politique européenne de l'environnement; Directeur du Centre des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement; Président de l'Université de Kassel, en Allemagne; Président de l'Association des scientifiques allemands. Auteur de Ecological Tax Reform, Earth Policies; co-auteur de Factor Four: Doubling Wealth, Halving Resource Use (à paraître).
